



**Système des NationS UNIES République de Guinée**

**EN GUINÉE**

**Évaluation finale du**

**PROGRAMME CONJOINT POUR LA RELANCE DES DYNAMIQUES LOCALES DE DÉVELOPPEMENT EN GUINÉE FORESTIÈRE(2007 – 2012)**

**Rapport final**

**Consultants**

**Société Africaine d’Études & d’Ingénierie Financière**

**SAEIF – Bureau d’Études, Immeuble Alima, 4ème, Manquépas, Kaloum, Conakry**

* **Alphonse Ngom**
* **Dr Cheick Tidiane Sidibé**

**Décembre 2012**

**Système des Nations Unies Ministère de la Coopération**

IV. Leçons apprises et meilleures pratiques à capitaliser

La présente évaluation rapide du Programme a permis de tirer un certain nombre de leçons et des bonnes pratiques qui pourraient être capitalisées par le SNU dans la définition d’une seconde phase de pérennisations des acquis du Programme Conjoint de la Guinée Forestière ou au titre d’interventions conjointes dans d’autres régions du pays. Ces leçons et bonnes pratiques se déclinent comme suit :

* **La mise en œuvre de programmes conjoints avec une synergie d’actions de toutes les agences (« delivering as one ») est un moyen efficace d’obtenir des résultats dans le cadre de la lutte contre la pauvreté**

Il est évident que l’unité d’action des différentes agences du Système des Nations Unies permet plus d’efficacité. C’est du reste l’esprit de l'initiative pilote « Delivering as One » lancée en 2007 par le SNU pour répondre aux défis d'un monde changeant et tester comment la famille des Nations Unies peut fournir une assistance au développement de manière plus coordonnée. Le Programme Conjoint a permis de capitaliser sur les forces et les avantages comparatifs des différents agences qui ont ensemble travaillé avec plus de synergie par le biais de projets plus cohérents, des coûts de transaction réduits et une baisse des frais en général pour le système des Nations Unies. L’unité d’action a permis de rendre l’action des Nations Unies sur le terrain plus visible et plus efficace. Les interventions ont eu plus d’impacts auprès des populations, notamment les plus pauvres et les plus vulnérables.

* **Toutefois, le principe de souveraineté et de visibilité des agences est de nature à réduire de façon substantielle cette efficacité.**

En effet, la mise en commun des ressources (panier commun) autour d’objectifs communs clairement définis est la meilleure approche pour bénéficier du maximum d’efficacité. Cela n’a pas pu se faire dans la mise en œuvre du Programme Conjoint. Chaque agence, sans doute pour des raisons de souveraineté et de visibilité a financé son PTA. Dans la même logique, il n’a pas été possible de bâtir des PTA réellement basés sur les effets et les produits du Programme. C’est dire que les résultats obtenus auraient été beaucoup plus importants si la programmation était réalisée de façon réellement participative (partenaires locaux du gouvernement et de la société civile), au niveau régional sur la base exclusive des effets et des produits du Programme.

* **L’alignement d’un tel programme aux priorités régionales est un gage d’adhésion de la partie nationale et des communautés locales**

Le programme a pu bénéficier de l’adhésion de la partie gouvernementale et des communautés parce que toutes ses motivations exprimées répondaient à des besoins de la région. Les effets et produits identifiés dans son cadre logique correspondaient à des besoins réels au niveau local, parfois même à des priorités locales. Aussi, son appropriation par les autorités locales, les cadres et agents des services publics et les communautés a – t – il été immédiat.

* **L’implication de bout en bout de la partie nationale (services déconcentrés) ne suffira jamais à garantir la pérennité des résultats tant que celle –ci n’aura pas son autonomie de fonctionnement financé par l’État**

Le Programme a tenu à impliquer la partie nationale dans la conception, l’exécution et le suivi de toutes les activités. Ce partenariat avait entre autres motivations, de développer l’appropriation et les capacités techniques nécessaires à ce que les services régionaux soient suffisamment outillés et aptes à prendre la relève à la fin du Programme. Aujourd’hui, si on peut dire avec certitude que la plupart des services régionaux sont capables du point de vue technique de continuer les actions et de pérenniser les acquis, on peut aussi dire que leur fonctionnalité ne leur permet point de jouer ce rôle. En clair, les services de l’État n’ont pas les moyens matériels et financiers requis pour prendre la relève au Programme dans la continuation des activités et la pérennisation des résultats. Ces services ne reçoivent pas régulièrement leur part du budget national. Leur capacité de fonctionnement autonome est donc très faible.

* **Par conséquent, il est plus qu’indispensable dans la logique de mise en œuvre et de pérennisation des résultats de programmes conjoints d’amener l’État à non seulement verser effectivement sa contre – partie mais à assurer les capacités de fonctionnement réel de ses services déconcentré**

L’État guinéen n’a jamais apporté sa contre – partie financière au Programme Conjoint.

Cet apport de l’État aurait pu permettre aux services publics de bénéficier tant soit peu de certaines ressources dans le cadre de leur fonctionnement. Il faudrait donc, dans le cadre de la phase de consolidation à venir, convaincre l’État à mettre en place ces fonds de contre – partie. Par ailleurs, de façon plus générale, rien ne s’oppose à la déconcentration budgétaire en Guinée. Au contraire, le principe est posé chaque année dans la Loi de finance. Il s’agit alors de mener un plaidoyer fort au plus haut niveau de l’État de façon à ce que ce mécanisme (déconcentration de la gestion du budget) de financement des services déconcentré soit appliqué.

* **L’exemple de la santé montre que le résultat est au bout de l’effort**

La Guinée Forestière était dans un passé encore récent une zone régulièrement affectée par le choléra en saison hivernale. Cette année, alors que la maladie fait des victimes dans d’autres régions, la zone est jusqu’ici épargnée. Toutes les autorités rencontrées ont expliqué ce résultat par le travail fait en profondeur dans le domaine l’approvisionnement en eau potable, de l’assainissement des villes et dans la lutte contre le péril fécal en zone rural. Le Programme conjoint peut, à juste titre, revendiquer l’essentiel de ce résultat qui montre qu’avec des projets pertinents, il est possible, en peu de temps, de gagner d’importantes batailles dans le domaine du développement.

* **Des interventions basées sur une approche communautaire permettent d’obtenir des résultats rapides, mais une attention particulière doit être accordée à leur ciblage**.

Par rapports aux aspects institutionnels du programme, la ***pertinence de l’approche communautaire se vérifie***. En effet, il est nettement apparu qu’il est plus facile d’obtenir des résultats plus rapidement avec les organisations communautaires de base ou des collectivités locales. Mais il est tout aussi vrai qu’il ***est essentiel de bien cibler les OCB ayant un projet associatif*** effectif et, si possible une expérience antérieure. L’approche communautaire a montré son efficacité dans domaines aussi variés que la prévention des épidémies ; l’amélioration de la sécurité alimentaire par l’augmentation des revenus générés par les AGR et le microcrédit ; l’autonomisation des femmes à travers l’accroissement de leurs capacités de production, etc. Enfin, il faut noter sur ce point que l’accompagnement et le suivi des services techniques sont tout aussi importants pour la pérennité des actions communautaire